

Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé par notre formation en sellerie.

Si vous souhaitez nous rencontrer et voir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite d'octobre à mi-décembre, de février à fin mars.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite.

Les jours travaillés sont les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 18 heures.

Vous êtes demandeur d'emploi, le financement du coût de formation se fait par le biais d'un marché public avec le Conseil Régional de Bretagne sous réserve de son renouvellement.

Pour bénéficier de ce financement :

- Il faut être **inscrit comme demandeur d'emploi** avant l'entrée en formation (**bien conserver votre carte Pôle emploi** lors de votre inscription). Le centre de formation doit informer le Pôle emploi dès votre arrivée de votre changement de statut.
- **ne pas avoir bénéficié, dans les 24 mois précédents, d'une formation financée dans le cadre du Programme Régional des Stages, du Chèque formation, du Chèque reconversion, des formations sanitaires et sociales financées par la Région Bretagne.**
- Ensuite, **votre projet de formation doit être validé** soit par la mission locale pour les moins de 26 ans si vous êtes suivi par cette structure (fiche de prescription), soit par le conseiller Pôle Emploi, Cap Emploi ou conseillers d'orientation des départements...pour les plus de 26 ans. Cette fiche doit nous parvenir avant les tests de sélection.

A cet effet, il faut **réaliser une PMSMP** (Période Mise en Situation en Milieu Professionnel) d'une à deux semaines dans une entreprise du domaine choisi) avant les tests de sélection. La convention est établie par le Pôle emploi, Cap emploi (plus de 26 ans) ou la Mission locale (moins de 26 ans).

Vous allez trouver un certain nombre de **documents à télécharger** :

A conserver :

- Un plan de formation comprenant les périodes centre/entreprise,
- Un plan de formation détaillé par semaine,
- Le référentiel.

A nous retourner pour que nous puissions vous contacter pour les sélections :

- Une fiche administrative,
- Le curriculum vitae.

Avant votre entrée en formation, des tests et entretiens de sélection auront lieu sur une journée au maximum. Nous vous demanderons de réaliser un découpage, un montage et un collage en fonction des

instructions (plans fournis). Un questionnaire portant sur votre connaissance du milieu, sur votre motivation, sur la géométrie vous sera remis.

Ensuite, nous vous recevrons en entretien.

Après les sélections de toutes les personnes, si tous les financements sont accordés, un courrier sera adressé à chaque postulant. Trois types de réponse seront adressés : positive, négative ou liste d'attente.

Si vous êtes accepté, vous recevrez par **courrier** :

- La procédure administrative à suivre,
- Les conventions de formation,
- Le devis,
- La liste des stagiaires.

Vous trouverez dans la rubrique rentrée des **documents à télécharger** :

- La liste des formateurs,
- Le règlement intérieur,
- La procédure de validation des acquis,
- En cas d'accident,
- La liste d'hébergement,
- La procédure administrative à suivre (dossier Pôle emploi, ASSEDIC pour ceux qui perçoivent les Allocations Retour à l'Emploi, constitution du dossier de rémunération pour les autres).

Vous devrez nous retourner le règlement intérieur signé ainsi que la fiche en cas d'accident, complétée.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

Dominique BESCOND